

## Réglementation des ICO's

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, j'aimerais vous faire part de mon sentiment général. Vous parlez des plates-formes de financement participatif répondant à des critères précis dans votre appel à consultation. Vous exprimez qu'elles distillent du conseil, que les demandeurs doivent respecter des conditions précises. Or, en vérité, de ceci il découle que vous n'appréciez pas à sa juste réalité le mouvement qui est en train de se produire. Cette seule contrainte invalide l'idée d'investissement sur une plate-forme française et incite à l'installation d'un siège social ailleurs, en offshore, pour pouvoir s'extraire de ces conditions. Pendant qu'on rame pour respecter les conditions drastiques imposées en France pour obtenir 100'000, on obtient facilement 20x plus ailleurs.

La vérité est que je pense que l'AMF va considérablement évoluer pour ne devenir plus qu'une représentation locale d'un système de régulation mondial de la finance où participeront certaines nations et d'autres pas, initiant une nouvelle guerre économique entre nations libérales et nations structurées. A ce propos, des projets de nations en territoire maritime international fleurissent et même dans l'espace. Des nations ultralibérales où de créer une société ne nécessitera pas grand-chose et où la fiscalité y sera très avantageuse. Chacune des réglementations de l'AMF induira l'installation d'un certain nombre de sociétés dans ces futures nouvelles nations qui, pour certaines, pourraient être tout bonnement virtuelles. Il ne faut pas s'imaginer qu'une nation soit obligatoirement une île ou un immense navire ou une station spatiale orbitale. Non, sur internet commencent à naître des communautés qui s'organisent en nations qui pourraient s'établir sur 1m<sup>2</sup> d'océan où des millions de gens pourraient vivre. Ces concepts pourraient vous sembler aujourd'hui fumeux, ils sont pourtant en pleine émergence et dans dix ans vous verrez que ce que vous savez du monde ne vaudra plus grand-chose.

D'autre part, aujourd'hui, les ICO's reposent essentiellement sur le Bitcoin, dont la volatilité est telle qu'elle est à même de ruiner les investisseurs et entreprises les plus honnêtes. Mais c'est faute à un manque de régulation, qui là encore ne passera pas par vous, mais sera exclusivement communautaire. Il est en train d'émerger une nouvelle masse monétaire mondiale. Tout comme l'actuelle, physique, dont les fractions appartiennent à des nations déterminées, demain des tas de cryptomonnaies coexisteront appartenant à leurs détenteurs et régies communautairement par des titres qui échapperont totalement à votre contrôle. Dans ce sens, Metronome va reposer sur les « Smart Contracts » d'Ethereum. Les premiers Metro seront émis en Bitcoin, faute de cryptomonnaie pour les émettre. Mais à terme, Metronome couvrira l'ensemble des cryptomonnaies, Bitcoin compris, qui seront alors de facto régulées par une contrepartie exprimée non plus en richesse nationale, mais sous forme des titres que sont les Smart Contracts qui sont ni plus ni moins que la valeur universelle de la cryptomonnaie, Ethereum ou pas d'ailleurs et il n'y a aucune raison de penser que ce ne soit pas l'Ether qui fasse office de contrepartie, nous savons que la Suisse cherche depuis longtemps à s'imposer comme monnaie centrale du monde. Elle avait d'ailleurs bien entamé le processus pour imposer l'Ecu en son temps, au point que des tas de gens avaient même contracté des assurances-vie en Suisse, sur la base de l'Ecu, convaincus qu'il allait s'envoler. Il a finalement disparu, mais si la Suisse envisageait l'Ecu comme monnaie unique européenne, c'est qu'il avait déjà une vocation universelle de par sa fonction intrabancaire dans le système helvétique. Aujourd'hui, avec l'Ether, la Suisse peut viser la monnaie unique virtuelle universelle et ça en prend le chemin, le développement de Metronome est là pour le prouver. Il n'y a aucune raison de douter d'Ethereum. La qualité est au rendez-vous, c'est un titre propre, sans sous-jacent suspect, reposant sur une

économie respectée. Il ne connaît pas de limites dans son développement, l'humanité pourra potentiellement déployer autant de Smart Contracts que voulu.

Comprenez que ce que je vous dis, ce n'est pas qu'Ethereum est la contrepartie monétaire universelle de la création monétaire portée par Metronome qui couvrira toutes les cryptomonnaies, mais que c'est ce qu'ils tentent de faire. Je pense qu'il y a de bonnes chances pour que ça marche, parce que l'humanité attend cette démocratisation universelle de la monnaie et le concept est bon, pourquoi le faire rater pour devoir en chercher un autre ? Je n'ai trouvé à ce jour aucune critique ni contre l'Ether, ni contre Metronome, que des éloges, au point que le système validera enfin le Bitcoin en permettant sa régulation de manière parfaitement démocratique en se passant totalement de tout régulateur issu d'un pouvoir central quelconque, comme l'AMF.

Partant, il est difficile de concevoir que vous puissiez envisager d'espérer réguler les ICO's alors même qu'en réalité d'ici dix ans au plus vous ne régulerez même plus les OPT. Si tant est que ça n'existe pas déjà, je n'en ai pas entendu parler, mais ça existe peut-être malgré tout, qui a édicté que les ICO's devaient être émis par un demandeur précis ? Pourquoi une boîte postale aux Bahamas d'une agence d'investissement ne lèverait pas des ICO's dans le simple but de faire des prêts aux entreprises correspondantes à l'esprit de la levée de fonds par ICO's ? C'est-à-dire à peu près tout le monde. J'ai un projet industriel visant à l'accélération de la transition agrobiologique par l'exploitation du gigantesque marché du verdissement urbain, qui pourrait m'empêcher de lever des ICO's ? Vous ? Mais si je devais le faire, je ne vous demanderais pas votre avis, sachez-le et ce quelles que soient les dispositions que vous aurez prises. Soit j'achèterai une société offshore à une agence quelconque en Suisse au travers de laquelle je lèverai mes ICO's puis je financerais ma succursale française depuis ce siège offshore, soit je ferai appel à un intermédiaire financier étranger qui moyennant commission m'épargnera (sans jeu de mot) les déboires éventuels et la pénibilité de ce système malgré tout fastidieux. Où placez-vous l'AMF dans ce schéma ? Vous allez interdire aux entreprises françaises d'obtenir des prêts d'une société étrangère si l'origine des fonds n'est pas documentée ? ... Il n'y aura très vite plus beaucoup d'entreprises sur sol français. Et, honnêtement, quand vous dites dans votre document, je cite :

*« L'AMF a noté que plusieurs initiateurs d'ICO venus présenter leur projet à l'AMF ont fait valoir qu'une réglementation des ICOs de ce type serait susceptible d'attirer en France les projets les plus sérieux qui viendraient chercher la garantie du régulateur pour se démarquer des offres peu sérieuses voire frauduleuses, tandis que les offres n'ayant pas reçu de visa seraient de facto pénalisées sur le plan commercial. Ce dispositif associant un possible visa ou une mise en garde pourrait ainsi permettre d'assainir le marché des ICOs et d'attirer les projets de bonne qualité en France. »*

...Le moins que l'on puisse dire est que vous êtes dans l'incantatoire ! Aujourd'hui, certaines entreprises EXISTANTES ne pouvant pas se permettre de tels risques ont sollicité une régulation pour assurer leur pérennité. Mais ça ne peut pas concerner la startup qui commence et qui tremble déjà à l'idée de devoir respecter une quelconque réglementation. Je me suis heurté à votre réglementation, autant vous le dire tout de suite, plus jamais. Je sais désormais qu'il coûtera toujours moins cher et sera quand même plus facile de se soustraire à votre réglementation que le contraire. En tant que suisse, voyez-vous, j'ai toujours connu sur la place publique des gens qui distribuaient des tracts pour vendre des parts dans leur future boulangerie ou une librairie. On ne va pas distribuer des tracts à la Gare de Lausanne pour construire un barrage pour alimenter une ville, c'est clair, mais pour un petit commerce, bien sûr que si. En France, c'est limité, réglementé, interdit, contrôlé et même suspect. Vous n'imaginez pas ce que ça représente en termes de contraintes sur les entreprises et l'extrait

que je cite plus haut démontre à quel point vous êtes carrément en marge de la réalité entrepreneuriale française.

**Votre problème est que vous ne comprenez pas que le monde non seulement va changer en se passant de vous, mais qu'il va en plus le faire POUR se passer de vous.**

En acceptant cette assertion, moi je vous propose de profiter ce changement de monde pour l'accompagner plutôt que tenter de l'affronter en le régulant. De chercher une piste pour profiter de ce changement pour faire de l'AMF un élément clé de ce changement, visant non plus à réguler la levée de fonds en empêchant les gens d'investir et les entreprises d'emprunter sous prétexte de protéger tout le monde, mais plutôt d'agir dans le même esprit qu'Ethereum en devenant une autorité morale respectable, idéalement en France, mais aussi, pourquoi pas, ailleurs. Quittes pour cela a concevoir d'autres liens avec les autres entités de régulation. Je vous propose que vous envisagiez la chose comme l'opportunité de devenir ce changement, donc de déréguler rapidement tout ce qui va de toute façon vous échapper avant que ça ne vous file entre les doigts, parce qu'alors ça va coûter très très cher à notre beau pays et de chercher à organiser ce nouveau système qui émerge, si puissamment qu'il est irrésistible, vous n'êtes rien face à lui. Même une guerre mondiale ne pourrait pas l'arrêter, mais au contraire l'accélérer en mettant fin aux institutions. Vous êtes le nourrisson au milieu des voies à l'arrivée du TGV. Alors que vous avez un immense avantage sur ceux qui exploitent ce nouveau secteur : la compétence ! Vous êtes dans les arcanes de l'Etat, de la création monétaire traditionnelle, de la finance. Ceux qui exploitent le secteur n'en sont que les acteurs, un peu comme au Leclerc, où en bas il y a les clients et les caissières et au premier la direction.

Vous avez, là, maintenant, tout de suite, la plus formidable opportunité depuis votre création, non seulement de mettre un pas dans ce nouveau système qui émerge en y incarnant non pas un pouvoir mais une entité respectable et respectée, mais de le faire avec l'intelligence française, de laquelle sont issues toutes les grandes avancées sociétales de l'Histoire. C'est la France qui a mis fin à l'esclavage, au féodalisme, qui a inventé le libéralisme, introduit le capitalisme et c'est en France que l'industrialisme puis le productivisme ont été les plus prégnants, alors qu'à l'époque les Etats-Unis en étaient encore au Far-West.

Continuez sur cette voie dans l'esprit pionnier des anciens français qui ont fait que la France est un phare pour les nations du monde. Soyez certains que face à ce changement, le monde attend de voir ce que fera la France, pour se l'approprier, en l'adaptant à sa propre culture, comme toujours, faisant, comme toujours, de la France un guide.

Ne vous trompez pas de voie, rappelez-vous de l'aiguillage de Brétigny-sur-Orge, une simple éclisse... il manquait un boulon et un était cassé.

Si vous en êtes arrivés là, c'est que mon propos vous aura intéressés, j'en serai alors fier en plus de vous en être reconnaissants, ce pour quoi je vous remercie.

Je vous présente, Madame, Monsieur, mes sentiments les plus cordiaux.

T. Curty

Réponses aux questions :

3.4.1 : Globalement oui, elle me semble excellente... même si elle ne prend pas en considération la réalité de ce qu'elle décrit.

3.4.2 : Je vous laisse juges au vu de ce que je vous ai écrit plus haut.

4.1.1 : Nous sommes là très proches de ma proposition dans ma lettre, bien que n'allant pas assez loin dans la prospective visant à devenir pleinement acteurs du nouveau marché, il semble y avoir la conscience et l'idée, il manque l'ambition.

4.1.2 :

- a) Pour ceux qui souhaitent s'y soumettre, pour des raisons financières évidentes, pourquoi pas ? A condition que ce ne soit pas une contrainte qui fasse fuir d'éventuels acteurs.
- b) Toujours, si cela n'est pas contraignant, cela reviendrait à créer une sorte de communauté autour de l'ICO concernée qui pourrait être bien agréable et utile au développement du projet, j'y ferais volontiers appel à titre personnel.
- c) Si cela se limite à catégoriser chaque ICO, de manière à ce que les souscripteurs puissent eux-mêmes décider de la catégorie, sans frein, sans devoir fournir une déclaration d'impôt, une inscription à dieu sait quel métier, oui, très favorable.
- d) Si cela est de manière volontaire par l'entité à l'origine de l'offre (qui donc peut n'être qu'un groupement de personnes encore non formaté) et que l'AMF ne fait qu'émettre un avis sur la qualité de la documentation, sous peine de ne pas accompagner l'ICO, alors oui.
- e) Un grand OUI.
- f) Un très grand OUI.
- g) Si cela n'est pas contraignant, que la décision finale appartient aux acteurs, alors oui. Des fois, il est bon de travailler avec des gens qui ne correspondent pas tout-à-fait à votre idéal.
- h) Oui, indiscutablement.
- i) Oui.
- j) Là, on est en plein dans la proposition que je fais plus haut, c'est dans ce sens que devrait aller l'AMF, à condition que ce soit une option potentiellement choisie par les souscripteurs qui devraient typiquement devoir cocher une case. Dans une même ICO, il pourrait y avoir des souscripteurs qui ne cochent pas la case et les fonds vont directement au destinataire et d'autres qui cochent la case, demandant l'intervention du service que vous aurez autorisé.
- k) NON ! Sauf à ce qu'il ne s'agisse que des règles fixées d'entente entre tous les acteurs, c'est-à-dire l'AMF, le service du compte de séquestre faisant éventuellement office d'intermédiaire financier, les souscripteurs et l'entité à l'origine de l'offre. Et donc non pas de règles générales s'imposant aux ICO's des sociétés françaises.

4.1.3 : Je crains que cela ne relève plus d'une volonté propre.

4.1.4 : Un très grand NON, bien au contraire, il faut insister auprès des entités à l'origine de l'offre sur la possibilité que le token peut offrir une très grande diversité de droits et d'avantages, ce qui va clairement dans le sens de l'avenir et la future gouvernance communautaire démocratique de la monnaie et des entreprises.

4.1.5 : C'est avec ce genre de points que l'AMF va trop loin. On le sait, certains peuvent perdre, mais voilà, si vous les « protégez » contre leur gré, dorénavant, ils n'ont plus besoin de vous pour le faire quand même.

4.1.6 : Sur demande, oui, c'est un certificat de valeur. Obtenir votre signature ou celle d'une entité autorisée par vous pourrait être considéré comme une richesse par les entreprises qui peuvent en arguer alors auprès de leurs clients.

4.1.7 : Il est évident que la validation nécessite expertise, m'est avis que le collège d'experts pourrait être constitué par vous, l'organisme autorisé par exemple à détenir le compte de séquestre et un éventuel expert-comptable de l'entité à l'origine de l'offre ou tout autre Commissaire aux comptes à la demande de cette entité.

4.1.8 : Oui, pour la lisibilité, avec l'option d'ajouter d'autres éléments ou pouvoir justifier le manque de certains autres, vu la diversité des entités qu'il faut s'attendre à voir émerger, ce qui garantit qu'une standardisation totale n'est pas envisageable et impose juste une souplesse.

4.1.9 : Celle qui leur convient, d'entente entre tous, dans un palabre initial en préambule à l'ICO.

4.1.10 : Oui, plus le token s'approchera d'un nouveau type d'action, plus le système collera au devenir de l'économie dans le futur.

4.1.11 : Je serais tenté de répondre non, mais je ne vois pas bien comment vous pourriez l'empêcher ? Sauf à ce que l'entité à l'origine de l'offre ait décidé de se soumettre à votre contrôle, évidemment. Auquel cas la réponse est non. Les token ne sont pas des bonbons, on ne fait pas de promos sur l'argent.

4.1.12 : Oui, mais non... il peut exister des cas où la transparence ne serait peut-être pas forcément applicable. Oui si cette transparence s'applique à une autorité de contrôle (l'AMF, par exemple et pour dire n'importe quoi) à laquelle l'entité à l'origine de l'offre s'est soumise. Je pense d'ailleurs qu'une entité qui aurait besoin de cette confidentialité aurait vraisemblablement intérêt à se soumettre à votre contrôle, sauf à ce que l'usage des fonds ne soit destiné à une entreprise illégale. Auquel cas, rien ne vous interdit, en tant qu'entité morale, de lancer une simple alerte rappelant que l'entité à l'origine de l'offre ne s'est pas soumise à votre contrôle et ne pratique pas la transparence et donc... qu'elle est suspecte ! A l'entité à l'origine de l'offre d'agir en conséquence en aval si votre intervention lui déplaît. L'avenir de l'économie est démocratique, si vous ne pourrez rien empêcher, rien ne pourra vous empêcher d'intervenir.

4.1.13 : Ne cherchez pas, vous ne pourrez rien faire. Il va clairement se créer des sous-réseaux parallèles sur des sites webs obscurs avec des entrées dissimulées visant au financement du crime. Ca existe d'ailleurs certainement déjà et si ça se trouve, c'est de là que proviennent les ICO initialement jusqu'à ce que quelqu'un décide qu'il serait possible de le faire pour les entreprises légales.

4.1.14 : C'est pareil que pour 4.1.6 à 4.1.8.

4.1.15 : 4.1.2 j).

4.1.16 : 4.1.9.

4.1.17 : 4.1.9. Je pense que très rapidement il va s'établir des règles tacites, des entreprises vont se mettre à documenter en permanence l'état de leur offre, des souscripteurs vont alors en faire la remarque à celles qui ne le font pas...

4.1.18 : 4.1.12.

4.2.1 : Je pense que la question ne se pose que pour ceux qui acceptent de se soumettre à ces dispositions. On l'accepte, ou pas, vous n'avez pas la capacité de les imposer.

4.2.2 : Un prospectus, oui, une réglementation de conformité oui, une réglementation de contrainte, non. Elle ne serait de toute façon pas respectée.

4.2.3 : Il est une garantie financière considérable pour les acteurs sérieux qui se soumettraient loyalement à votre contrôle en échange de votre bienveillance et la sécurisation que vous pourriez apporter de bout en bout.

4.2.4 : C'est une excellente question, merci de l'avoir posée !! Songez à ma métaphore de l'aiguillage...

4.2.5 : Pourquoi pas, si l'entité à l'origine de l'offre s'y soumet et que le souscripteur décide par lui-même d'y répondre le sachant ?

4.3.1 : Quelque chose me dit que si vous avez mis cette option à la fin, c'est que vous êtes conscients qu'il sera plus simple de raccourcir le PDF pour la mettre à la poubelle.

4.3.2 : Ne vous posez pas la question au-delà de l'idée de la possibilité de l'offrir en prestation à un éventuel intéressé. Là encore vous n'avez de toute façon pas la capacité de l'imposer.

4.3.3 : C'est tout le sens de mon propos, donc un grand OUI. A condition que vous sachiez faire preuve de plus de souplesse que vous n'en avez aujourd'hui, sous peine d'être tout simplement marginalisés, voire ostracisés. Jusqu'à aujourd'hui vous ne l'étiez pas parce qu'il était difficile de faire autrement, il fallait un certain niveau de moyens. Mais croyez-moi, alors que j'étais encore en forme et entrepreneur, j'ai cherché un moyen de me soustraire à votre contrôle. Aujourd'hui, c'est facile.

4.3.4 : En toutes lettres, en langage web, c'est-à-dire sans circonvolutions, sans langue de bois, sans langage technique, accessible à tous, sur un site dédié, sur les éventuels profils de l'AMF sur les réseaux sociaux, tout moyen permettant d'accéder sans filtre aux concernés et sans prendre de gants.

4.3.5 : Peut-être pourriez-vous envisager un système de notation du niveau de garantie de sorte que l'entité à l'origine de l'offre pourrait se servir de votre validation « à la carte » et vous en réponse vous proposeriez une note : « l'entité X obtient une note de garantie de 11/20 ». 20/20, elle se plie à vos exigences standard. En-dessous de 10/20 vous refusez de la certifier.